

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 – 20H30 A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - MAIRIE

**Présents :** Christine BLANC –Thierry GUICHARD - Valérie LOUBET – Ludivine ADENOT - Nicolas BUGNOT – Pierre-Luc CHATAIGNON - Séverine VIRLOUVET arrivée à 20h39 - Johann BRESSON - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN -

**Absents excusés :** Valérie MAYOR donne pouvoir à Valérie LOUBET – Emelyne ETIENNE donne pouvoir à Christine BLANC - Loïc NORMANT donne pouvoir à Ludivine ADENOT - Séverine VIRLOUVET donne pouvoir à Nicolas BUGNOT - Norbert GILBRIN donne pouvoir à Pierre-Luc CHATAIGNON -

**Absents :** Kévin FAVRE - Helena REBOULET -

**Début de séance :** 20h30

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2022 :** Accepté à l'unanimité

**Désignation du secrétaire de séance :** Ludivine ADENOT

## DELIBERATIONS

### ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'AIN

Madame la Maire, rappelle

- Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé Agence Départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique, financière,
- Vu la délibération du Conseil général de l'Ain en date du 24/06/2013 proposant la création d'une Agence Départementale d'Ingénierie sous la forme d'un établissement public administratif,
- Vu les statuts de l'Agence adoptés par l'Assemblée départementale et l'Assemblée générale consultative de l'Agence Départementale d'Ingénierie du 07/10/2013 et modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 23/03/2017 notamment dans son article 6 : « Toute commune, tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale de l'Ain peut demander son adhésion à l'Agence. Elle délibère dans ce sens et approuve, par la même délibération, les présents statuts. L'adhésion devient effective dès la notification, au Président, de la délibération opposable. L'adhérent s'engage pour un minimum de 2 ans. L'adhésion d'un EPCI n'emporte pas adhésion individuelle des communes qui le composent et réciproquement ».

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure**

- D'ADHERER à l'Agence Département d'Ingénierie du Département de l'Ain,
- D'APPROUVER le versement de la cotisation et les statuts de L'ADIA,
- AUTORISE Madame la Maire à signer les conventions d'intervention avec l'Agence départementale.

### CONVENTION MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR LA SECURISATION DE LA RD 1206 & QUAIS VOYAGEURS

Madame la Maire, rappelle

- La décision du conseil municipal du 09/05/2022 prise à l'unanimité de lancer l'étude d'un projet avec quais voyageurs pour les bus et sécurisation des piétons et des cycles sur la RD1206 dans le cadre d'un aménagement global.
- La rencontre du 14/06/2022 avec Monsieur Sylvain MEUNIER, responsable du pôle voirie de l'Agence Département d'Ingénierie du Département de l'Ain, pour le montage de plusieurs projets dans le cadre de l'aménagement de l'agglomération de Léaz ;

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 – 20H30 A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - MAIRIE

DONNE LECTURE de la réponse du 14 juin 2022, de M. Thibaud FICHET, Chargé de mission mobilités, Région Rhône Auvergne Rhône-Alpes, confirmant qu'une fois l'aménagement de quais voyageurs, réalisé, la ligne X33 pourra desservir cet arrêt.

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :**

- **DECIDE** D'adhérer à l'Agence Département d'Ingénierie du Département de l'Ain et d'en approuver les statuts.
- **D'APPROUVER** le versement d'une cotisation fixée par le Conseil d'Administration en application de l'article 16 des statuts.
- **MANDATE** Mme la Maire à signer ladite convention N°2022-100-VOI mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité pour la sécurisation de la RD1206.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout autre document se rapportant à ce dossier.

## BOURG TRAITEUR – AVENANT N°1

Vu la délibération N° 10/2020 du 08/06/2020, Madame la Maire a signé l'avenant N°1 entre la Commune de Léaz et la SAS Bridon Distribution Gastronomique Bourg Traiteur du 28/06/2022 fixant le prix du repas enfant à 3.12€ TTC et du repas adulte à 3.96 € TTC, pour l'année scolaire 2022/2023.

## DETERMINATION DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES

Madame la Maire

Rappelle que les tarifs actuellement appliqués aux usagers des accueils périscolaires maternel et élémentaire ont été fixés par délibération en date du 27 juin 2022.

Rappelle que notre prestataire Bourg Traiteur a augmenté ses tarifs de 6cts par repas.

En raison de la forte inflation du cours des matières premières, il est proposé de revaloriser les tarifs de la restauration scolaire de l'ordre de 6cts soit uniquement l'augmentation de notre prestataire, les autres augmentations sont prises en charges par la collectivité.

La révision des tarifs s'appliquera à compter du 7 novembre 2022.

Pour rappel le service de restauration scolaire comprend la fourniture des repas, mais également les charges suivantes : personnel de service, d'encadrement, administratif, l'entretien des locaux et les charges inhérentes (eau, électricité, analyses bactériologiques, entre autres). Le prix de vente du repas ne permet pas de couvrir le coût réel du service et la commune prend donc à sa charge le différentiel.

Elle propose les tarifs de la restauration scolaire de la commune de Léaz comme suit :

		T1	T2	T3	T4	T5	T6
	Quotient Familial	(0 à 670)	(671 à 820)	(821 à 940)	(941 à 1500)	(1501 à 2000)	(+ de 2000)
GARDERIE	Matin 7h30 - 8h30 la demi-heure	0,60 €	0,80 €	1,00 €	1,20 €	1,40 €	1,60 €
	Soir 16h30 - 18h30 la demi-heure	0,60 €	0,80 €	1,00 €	1,20 €	1,40 €	1,60 €

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 – 20H30  
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - MAIRIE**

	Service supplémentaire la 1/2 h de garderie	0,60 €	0,80 €	1,00 €	1,20 €	1,40 €	1,60 €
	Inscription de hors délai garderie / dépassement	1,20 €	1,60 €	2,00 €	2,40 €	2,80 €	3,20 €
CANTINE	Repas	4,56 €	5,06 €	5,56 €	6,06 €	6,56 €	7,06 €
	Repas hors délai dernière minute	9,12 €	10,12 €	11,12€	12,12 €	13,12 €	14,12 €
	PAI surveillance 2h	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €
	PAI hors délai dernière minute	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €
	Tarif enseignant	5,06 €					

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :**

ACCEPTTE les tarifs proposés qui s'appliqueront à compter du 7 novembre 2022

**DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune de Léaz,

Madame la Maire

PROPOSE au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022

FONCTIONNEMENT				
Article	Chapitre		Dépenses	Recettes
60622	011	<b>Carburant</b>	1 500.00	
60631	011	<b>Fournitures d'entretien</b>	6 000.00	
60633	011	<b>Fournitures de voiries</b>	-2 000.00	
60636	011	<b>Vêtements de travail</b>	46.64	
615221	011	<b>Bâtiments publics</b>	-2 000.00	
615228	011	<b>Autres bâtiments</b>	1 520.00	
61558	011	<b>Entretien autres biens mobiliers</b>	600.00	
6161	011	<b>Assurance Multirisques</b>	310.92	
6226	011	<b>Honoraires</b>	-1 000.00	
6227	011	<b>Frais d'acte et de contentieux</b>	-1 000.00	
022	022	<b>Dépenses imprévues fonctionnement</b>	-807.56	
7023	70	<b>Menus produits forestiers</b>		3 170.00
			<b>3 170.00</b>	<b>3 170.00</b>

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 – 20H30  
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - MAIRIE**

INVESTISSEMENT				
Article	Chapitre		Dépenses	Recettes
21312	21	Bâtiments scolaires	2 900.00	
21568	21	Autres matériel et outillage	574.85	
2158	21	Autres matériels et outillages	3 845.00	
2188	21	Autres immo corporelles	1 950.48	
21311	21	Hôtel de ville	-9 270.33	
			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**Après en avoir délibéré à main levée, le conseil municipal à l'unanimité :**

- ACCEPTE la Décision Budgétaire Modificative N°2 énoncée ci-avant
- DIT qu'un exemplaire de la présente sera adressé à la trésorerie de Gex

**ADHESION AU SERVICE D'EMISSION DE PRELEVEMENT SEPA**

Madame le Maire

Expose au Conseil Municipal qu'afin de faciliter les démarches des usagers, il est proposé de diversifier les moyens de règlement des factures concernant les prestations rendues par les services publics municipaux. Actuellement, selon les services, les redevances des usagers sont réglées en espèces, par chèques bancaires, carte bancaire.

La mise en place du prélèvement automatique permettrait de simplifier la démarche de règlement (en évitant les déplacements, les envois postaux et les risques de retard), de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) garantit un accès gratuit au prélèvement automatique.

Dans un premier temps, il est proposé, d'instaurer le prélèvement automatique pour les services de la restauration scolaire et périscolaire à compter du 26 septembre 2022, avant de l'étendre au recouvrement des redevances des autres services.

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité**

- Autoriser la mise en place du prélèvement automatique pour le recouvrement de l'ensemble des produits des services municipaux,
- Autoriser Madame le Maire à déléguer par arrêté, aux régisseurs concernés et leurs mandataires, la signature des contrats de prélèvement automatique avec les usagers, sur la base du modèle joint en annexe,
- Autoriser Madame le Maire, à signer la convention d'adhésion au service d'émission de prélèvement SEPA ordinaire.

**CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL AMENAGEMENT DE LA RD16 - GRESIN**

Madame la Maire,

- EXPLIQUE qu'il convient de mettre en place une convention avec le Conseil Départemental pour l'aménagement de mise en sécurité de la route de Vanchy, classée en route départementale n°16
- PRECISE que cette route sera désormais classée en agglomération dite de « Grésin ».

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 – 20H30 A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - MAIRIE

- Cette situation fait courir le risque à la commune d'éventuels contentieux.
- Le CPINI est une institution depuis 1926, les sapeurs-pompiers étant bénévoles, leur mission représente un engagement civique. Il leur est difficile de concilier vie privée, vie professionnelle et leur mission de sapeur-pompier.
- Compte-tenu du manque d'effectif, les sapeurs-pompiers et les élus ont conscience que cet état de fait ne permet pas de pérenniser l'activité du CPINI.

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, par 3 voix contre (Ludivine ADENOT – Christophe ETIENNE-AUGUSTIN – Johann BRESSON) et par 10 voix pour.**

- **DEPLORE** l'absence de candidatures pour intégrer le CPINI.
- **EST CONTRAINT** de dissoudre le CPINI de LEAZ à compter d'une date à définir avec le Chef de Corps du CPINI.
- **ADRESSE** toute sa reconnaissance à tous les sapeurs-pompiers pour leur engagement sans faille durant ces nombreuses années.
- **DEPLORE** la perte de ce service public très important pour la sécurité de la population et du territoire.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents à cet effet,
- **CHARGE** Madame la Maire de demander au Préfet de l'Ain de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### CHEMIN DES ACACIAS – MISSION G2 DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET G4 SUPERVISION D'EXECUTION DES TRAVAUX

Rappelle :

- L'étude géotechnique de conception en phase avant-projet Mission G2 AVP – norme NF P 94-500 concernant le confortement du talus du chemin des Acacias à Grésin.
- Le plan topographique dressé le 29/06/2022 par la Géomètre.

La commune n'ayant pas les moyens humains et techniques pour élaborer elle-même, le cahier des charges des entreprises, elle propose donc de prendre une société extérieure, Ain Géotechnique qui a déjà travaillé sur le dossier, pour assurer les missions suivantes :

- G2 AVP / DCE Participation et assistance à l'élaboration des documents Dossier de Consultation des Entreprises pour la somme de 1 175.00€ HT
- G4 supervision géotechnique d'exécution (analyse des documents – visite de chantier, y compris compte-rendu (forfait) – visite supplémentaire pour la somme de 2 545.00€ HT

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,**

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer les devis mentionnés ci-dessus avec Ain Géotechnique
- **MANDATE** Madame la Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

### MISE A JOUR DE LA DELIBERATION 55-2021 SEMCODA VENTE DU TERRAIN IMMEUBLE LE BOSQUET

Madame la Maire

**EXPLIQUE** qu'il convient de mettre à jour de la délibération N°55/2021 du conseil municipal du 13/12/2021, conformément au plan de division définitif du 11/03/2022 en annexe.

La cession à la SEMCODA concerne la parcelle C 1800, la commune de Léaz conserve les parcelles : C1801 – C1802 – C1493 – ZD71

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :**

**MANDATE** Madame la Maire à signer l'acte notarié se rapportant à la vente à la SEMCODA et tout autre document se rapportant au dossier

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 – 20H30 A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - MAIRIE

## **Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :**

- ACCEPTE la convention avec le Conseil Départemental pour l'aménagement de la mise en sécurité de la route de Vanchy, classée en route départementale N°16.
- MANDATE Madame la Maire à signer la convention et tout autre document se rapportant au dossier.

## CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL VALANT AUTORISATION DE DENEIGEMENT ROUTE DE VANCHY – CHEMIN DE COMBE GERLE GRESIN

Madame la Maire

EXPLIQUE que suite à l'aménagement de mise en sécurité de la route départementale numéro 16, le Conseil Départemental propose de déneiger le chemin communal de Combe Gerle à Grésin qui relie la RD 1206 en échange du déneigement de la Route de Vanchy, classée en route départementale N°16 qui sera assuré par la commune de Léaz.

## **Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :**

- ACCEPTE la proposition du Conseil Départemental qui déneigera le chemin communal Chemin Combe Gerle, la commune de Léaz assurera le déneigement de la route départementale N°16.
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental de l'Ain valant autorisation de déneigement, à compter de l'hiver 2022.
- MANDATE Madame la Maire à signer tout document se reportant au dossier.

## DISSOLUTION DU CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION NON INTEGRE (CPINI) DE LEAZ

Madame la Maire,

Rappelle le courrier de la préfecture du 07/02/2022 reçu en mairie le 09/02/2022 : « le directeur départemental des services d'incendie et de secours a, dans le cadre de sa mission de contrôle et de coordination de l'ensemble des corps communaux et intercommunaux prévue à l'article L.1424-33 du CGC, attiré mon attention sur la situation du Centre de Première Intervention non intégré (CPINI de Léaz).

*La capacité opérationnelle du CPINI de Léaz, indiquant qu'il ne répond pas aux obligations fixées par le règlement opérationnel des services d'incendie et de secours. En cas de sinistre, la responsabilité de la commune pourrait être engagée si elle ne parvenait pas à mobiliser les services découlant de l'existence juridique du CPINI, ou si son intervention s'avérait inefficace pour ce motif ».*

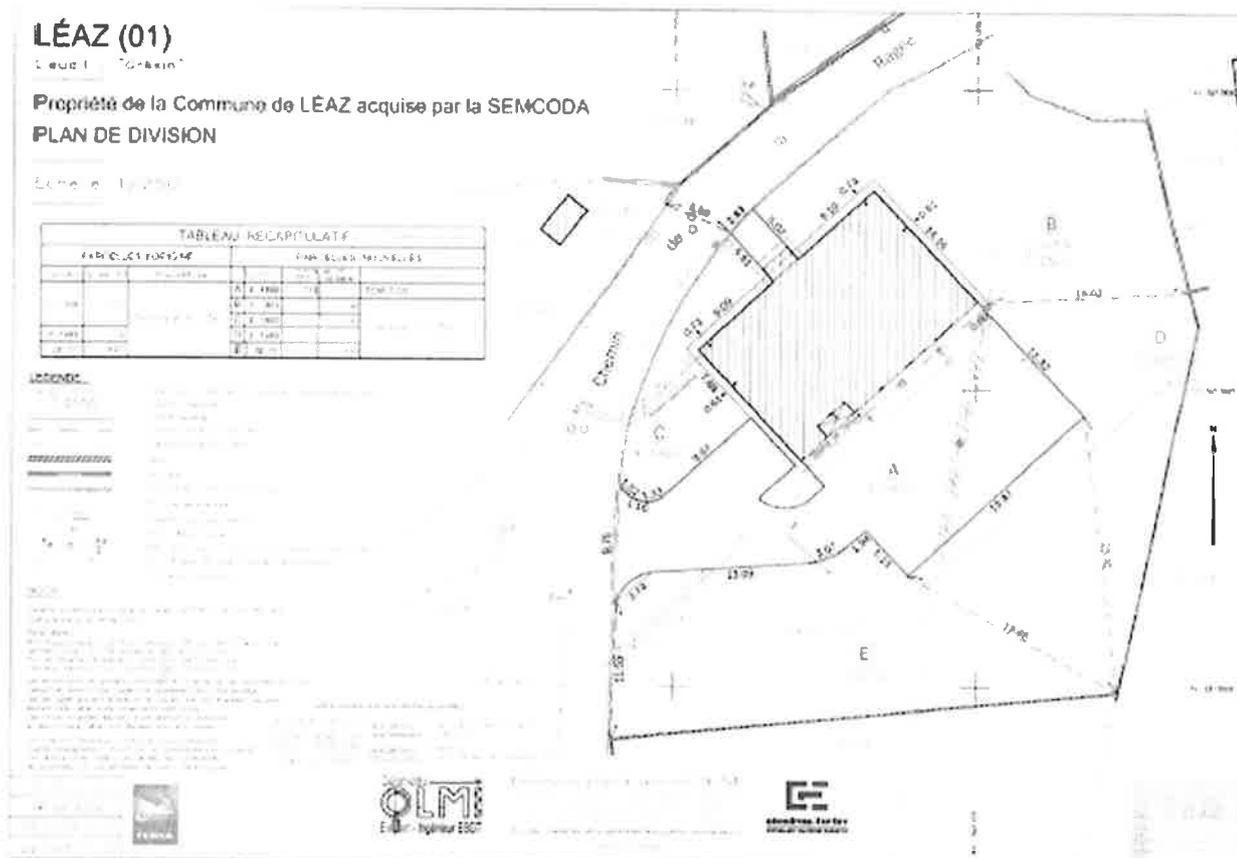
Précise que le rapport de visite du 03/01/2022, établi par le Groupement Monts-Jura en collaboration avec le Chef de Corps du CPINI de Léaz, fait apparaître un effectif de 10 sapeurs-pompiers dont : 2 sapeurs-pompiers non formés, 2 sapeurs-pompiers en inaptitude médicale, 2 sapeurs-pompiers atteindront la limite d'âge en 2022, 2 sapeurs-pompiers atteindront la limite d'âge en 2024

Rappelle également l'historique suivant :

- Madame la Maire ne souhaite pas imposer une décision sans consultation préalable avec les sapeurs-pompiers sur l'avenir du CPINI.
- Ce dossier a été étudié en étroite collaboration avec les sapeurs-pompiers, le SDIS de Valserhône et ce dans un esprit de respect pour l'équipe actuelle, les anciens sapeurs-pompiers et les habitants.
- Les diverses réunions effectuées avec les Sapeurs-pompiers, les élus et le SDIS de Valserhône les : 14/02/2022 - 02/03/2022 - 25/05/2022 - 29/06/2022 - 22/09/2022,
- Les actions réalisées le 13/03/2022 et le 04/09/2022 pour mobiliser les habitants de Léaz pour intégrer le CPINI n'ont pas débouché sur des recrutements.
- Les diffusions d'informations sur le Grélon et les Flash-info depuis plusieurs années pour recruter.
- La discussion lors de la réunion du 22/09/2022, avec le CPINI et le SDIS, fait apparaître que le règlement opérationnel des services d'incendie et secours en vigueur demande la présence de 2 sapeurs-pompiers 24h/24 afin de répondre aux obligations du CPINI. Les sapeurs-pompiers, en sous-effectif actuellement, ne peuvent pas et ne souhaitent pas avoir de telles contraintes à subir (1week-end sur 2 par sapeur-pompier). Le CPINI ne prend pas de décision sur la suite à donner à ce dossier.

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 – 20H30 A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - MAIRIE

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Gex, et publiée selon la réglementation en vigueur.



## DIVERS

### SEMCODA VENTE DU TERRAIN IMMEUBLE LE BOSQUET

L'acte de vente sera signé courant octobre 2022

### ECOLE

5 trottinettes 4 tricycles et 1 tandem ont été commandés chez Pichon pour l'école et les services périscolaires, le montant est de 1 950.48 € TTC.

Un nouveau revêtement sur mur du hall de l'école maternelle a été installé par le service technique pour un montant de 1183.20 € TTC.

Le montant total des travaux effectués durant cet été (peinture poteaux extérieurs bois et métal et préau maternelles, peinture chaises maternelles, revêtement mur intérieur hall maternelles, nettoyant surface extérieure école maternelle) s'élève à 2024.76 € TTC de fourniture

Installation de crochets à neige et reprise de l'avant toit de la passerelle à l'école maternelle pour 2 050.00€ TTC

Les stores de la salle du haut de l'école maternelle sont en cours de commande

L'effectif à la rentrée scolaire est de 105 élèves.

### LA NUIT EST BELLE

Le 23 septembre la commune a éteint l'éclairage public dans le cadre de « La nuit est belle ! » Une opération festive et pédagogique où la sensibilisation joue un rôle crucial pour prendre conscience des impacts de la pollution lumineuse causée par l'éclairage artificiel excessif et adapter les pratiques.

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 – 20H30 A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - MAIRIE

Après une première version orientée astronomie et observation céleste, une seconde sur la biodiversité nocturne, cette troisième édition a été axée sur les économies d'énergie. Une thématique justifiée à double titre : d'une part pour faire écho au fil rouge « Moins pour plus » des Assises européennes de la transition énergétique accueillies cette année par le Grand Genève ; d'autre part pour saluer les économies réalisées par les collectivités depuis la première édition de La nuit est belle !

## DESIGNATION DU REFERENT INCENDIE ET SECOURS (conseiller municipal)

### **Fonctions du correspondant incendie et secours**

Plan communal de sauvegarde. La mise en place, l'évaluation régulière et les éventuelles révisions du plan communal de sauvegarde peuvent être assurées par un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile désigné par le maire ou, à défaut, par le correspondant incendie et secours (art. L 731-3 du code de la sécurité intérieure).

Rôle du correspondant incendie et secours. Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours (SDIS) dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation (art. 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021).

Etendue de la mission de correspondant incendie et secours. Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune (art. D 731-14).

Madame Emelyne ETIENNE s'est présentée pour être la correspondante incendie et secours, Madame le Maire fera un arrêté dans ce sens.

## TRAVAUX 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2022

### Mise à jour électricité

SER SEMINE intervient sur la commune à partir du 15 septembre pour effectuer les travaux de voirie suivants :

- Aménagement 5 places de stationnement arrêt de bus Grésin	11 474.40 € TTC
- Parking place Saint François (rebouchage des trous en formation)	3 745.80 € TTC
- Route du Crédo (reprise des enrobés et des nids de poules)	1 389.60 € TTC
- Chemin de Combe Gerle (réfection de la voirie)	5 896.80 € TTC
- Chemin de la Ragée (réfection de la chaussée + pose d'un caniveau)	18 424.56 € TTC
- Chemin du réservoir (réalisation d'un enrobé bicouche)	5 115.60 € TTC
- Chemin des Vignes allant vers Tunnel SNCF (reprise nids de poules en enrobé)	6 444.00 € TTC
- Chemin du Lavoux et parking du Fort (reprise nids de poules en enrobé)	2 641.20 € TTC
- Route du Crédo (Point à temps)	5 364.00 € TTC
- Travaux de Point à temps centre village Grésin	6 354.00 € TTC

### TRAVAUX / MATERIEL

L'entreprise Markosol est intervenue pour un montant de	5 823.75 € TTC
Les panneaux de signalisation routière (Signaux Girod) ont été installés pour un montant de	4 062.82 € TTC
Acquisition d'une Sono portative pour le besoin de la commune et des associations	386.00 € TTC
Acquisition d'un groupe électrogène (Billet Fournier)	960.48 € TTC
Travaux Logement N° 22 Maison Jonas électricité/peinture hall et cage escalier/ Chauffage	3 289.80 € TTC
Remplacement coffret électrique extérieur place de l'Etang	1 113.00 € TTC
Remplacement BAES (10) suite rapport SOCOTEC	1 180.00 € TTC
Remplacement 4 radiateurs bibliothèque	1 736.00 € TTC

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 – 20H30 A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - MAIRIE

Remplacement 2 radiateurs 1250 W Petite salle de Léaz (cantine)	1 104.00 € TTC
Suppression des Points Lumineux PL135 (sur la Ville Grésin)	1 350.07 € TTC
Installation d'un appareil Anti calcaire pour la Maison Jonas (Mairie et Appartements)	3 895.08 € TTC

## LA P'TITE QUINETTE

Interviendra à partir du 12/10/2022 sur la commune

- Gresin – Parking Place Saint François les 2èmes mercredis du mois de 18.- à 22h-
- Léaz – Place de l'Etang les 3èmes mercredis du mois de 18.- à 22h-
- Longeray – Parking du Fort l'Ecluse les 4èmes mercredis du mois de 18.- à 22h-

## CAPG - PLUIH

- Délibération définissant les modalités de collaboration avec les communes du Pays de Gex concernant les révisions allégées (affichage du 29/08/2022 au 29/09/2022)
- Arrêté prescrivant la modification 5 du PLUIH du 25/08/2022 portant sur la modification graphique et écrite du PLUIH (affichage du 01/09/2022 au 01/10/2022)
- Arrêté de mise à jour 3 du PLUIH du 19/08/2022 portant sur l'ajout dans les annexes du PLUIH des nouveaux périmètres délimités des abords sur les communes de Ferney-Voltaire, Prévessin-Moëns et Vesancy (affichage du 22/09/2022 au 22/10/2022).

Ces documents sont consultables sur les panneaux d'affichage de la commune ainsi que sur le site internet de la CAPG.

## REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame BOUZAS remercient la mairie pour la mise à disposition du parc pour ses chèvres sur le rocher de Léaz.

## ONF

L'ONF a procédé à une vente de bois sur une parcelle communale pour un montant de 3 170.- € TTC à l'entreprise GONNOT.

# AGENDA 2022

Vendredi 23 septembre  
Samedi 24 septembre  
Mardi 11 octobre  
Tout le mois d'octobre  
Dimanche 16 octobre

Lundi 17 octobre ou 07/11  
Vendredi 11 novembre  
Dimanche 27 novembre  
Samedi 10 décembre  
Vendredi 16 décembre 2022  
Samedi 1<sup>er</sup> avril 2023

La nuit est belle  
Loto organisé par la Société de Chasse  
Permanence des élus  
Octobre rose organisé par le C.C.A.S.  
Le Défi du Fort organisé par le Sou des écoles & le Club d'Athlétisme du Bassin Bellegardien – Marche octobre rose C.C.A.S.  
Conseil municipal à voir car période vacances scolaires du 24/10 au 31/11  
Commémoration du 11 novembre organisée par la Mairie  
Thé dansant organisé par Léaz Swing  
Marché de Noël Sapins Vin chaud organisé par le C.C.A.S. et les associations  
Goûter buvette et crêpes organisé par le Sou des écoles  
Repas des aînés CCAS

Fin de la séance : 22H53



Christine BLANC

Maire